

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes d'autorisations environnementales au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Société TELAMON DEVELOPPEMENT
et ses filiales SNC BSO A, SNC BSO B et SNC BSO C

Par arrêté n° IC-25-063 du 6 juin 2025, une enquête publique, d'une durée de quarante jours, est prescrite **du jeudi 3 juillet 2025 à 9 h 00 au lundi 11 août 2025 à 17 h 00 inclus**, en mairies de BRUYÈRES-SUR-OISE – ASNIÈRES-SUR-OISE – NOISY-SUR-OISE (Val-d'Oise) – BORAN-SUR-OISE et LAMORLAYE (Oise), sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société **TELAMON DEVELOPPEMENT**, via ses filiales, les sociétés **SNC BSO A, SNC BSO B et SNC BSO C**, en vue d'obtenir l'autorisation pour la création et l'exploitation d'un parc logistique comprenant trois bâtiments A, B et C sur le territoire de la commune de BRUYÈRES-SUR-OISE – Zone d'Activités Économiques des Aubins.

Le classement des trois bâtiments est à la base soumis à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE. Compte-tenu de la surface de l'aménagement de plus de dix hectares, la procédure d'enregistrement a basculé en procédure de l'autorisation environnementale. Le projet d'aménagement est soumis à évaluation environnementale systématique.

La demande d'autorisation environnementale porte sur la rubrique de la nomenclature des installations classées précisée ci-après :

N° 1510 – 2-b – Installation soumise à Enregistrement

Entrepôts couverts dédiés au stockage de matières, produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes

Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³

Bâtiment A : Entrepôt composé de 7 cellules Volume = 616 665 m ³
Bâtiment B : Entrepôt composé de 7 cellules Volume = 722 770 m ³
Bâtiment C : Entrepôt composé de 5 cellules Volume = 400 325 m ³

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable :

- en mairie de BRUYÈRES-SUR-OISE (siège de l'enquête) – aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur support papier et sur un poste informatique
- en mairie de ASNIÈRES-SUR-OISE – aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur support papier,
- sur le site internet dédié au projet : <https://www.registre-numerique.fr/entrepots-telamon-bruyeres-sur-oise>
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Actions de l'État – Environnement risques et nuisances – Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Enquêtes publiques 2025)

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de BRUYÈRES-SUR-OISE – ASNIÈRES-SUR-OISE – NOISY-SUR-OISE, LAMORLAYE et BORAN-SUR-OISE, aux jours et heures d'ouverture desdites mairies ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : entrepots-telamon-bruyeres-sur-oise@mail.registre-numerique.fr
- par voie postale à madame la commissaire enquêtrice – enquête publique Société TELAMON DEVELOPPEMENT – mairie de BRUYÈRES-SUR-OISE – 6, rue de la Mairie – 95820 BRUYÈRES-SUR-OISE.

Les observations et propositions transmises seront consultables, dans les meilleurs délais, au registre dématérialisé sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/entrepots-telamon-bruyeres-sur-oise>

La commissaire enquêtrice, Madame Sokorn MARIGOT recevra les observations et propositions orales ou écrites du public sur ce projet :

- le jeudi 3 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de BRUYÈRES-SUR-OISE
- le mercredi 9 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de ASNIÈRES-SUR-OISE
- le vendredi 18 juillet 2025 de 13 h 30 à 16 h 00, en mairie de NOISY-SUR-OISE
- le samedi 26 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de LAMORLAYE
- le jeudi 7 août 2025 de 14 h 00 à 17 h 30, en mairie de BORAN-SUR-OISE
- le lundi 11 août 2025 de 13 h 30 à 17 h 00, en mairie de BRUYÈRES-SUR-OISE

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de : Monsieur Alexandre Soubrié – Société TELAMON DEVELOPPEMENT – Directeur de la maîtrise d'ouvrage – 01 42 56 41 13 – enquetepublique@telamon-groupe.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise – direction de la coordination et de l'appui territorial – bureau de la coordination, de la comitologie et de l'environnement – section des installations classées et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr – rubrique : Actions de l'État – Environnement risques et nuisances – Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Enquêtes publiques 2025), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, les autorisations environnementales demandées.

La présente publication est faite en exécution des dispositions de l'article R. 123-11 du code de l'environnement.